

14 fév 2014 -14:57

Artisans : reconnaissance et protection d'un savoir-faire !

Sabine LARUELLE, Ministre des Indépendants et des PME, se réjouit que la Chambre des Représentants, réunie en séance plénière ce jeudi 13 février, ait approuvé son projet de loi visant à définir légalement l'artisan ou l'entreprise artisanale.

A ce jour, notre pays compte plus de 270.000 entreprises actives dans le secteur de l'artisanat, soit 35% de l'ensemble des sociétés assujetties à la TVA. Avec cette définition légale, les artisans voient enfin leur savoir-faire reconnu et protégé !

Selon le projet de loi, "Un artisan est une personne physique ou morale - inscrite dans la Banque-Carrefour des Entreprises - active dans la production, la transformation, la réparation, la restauration d'objets, la prestation de services dont les activités présentent des aspects essentiellement manuels, un caractère authentique, développant un certain savoir-faire axé sur la qualité, la tradition, la création ou l'innovation". Cette définition permettra aux artisans d'être considérés comme des travailleurs indépendants à part entière.

Une commission « Artisans », composée de membres d'organisations représentatives d'indépendants et de PME, sera mise en place et examinera, sur base d'une candidature écrite, si l'activité concrète du candidat artisan est conforme aux critères généraux de la définition légale.

Le Conseil supérieur des Indépendants et des PME proposera, dans un délai d'un mois après la publication de la loi au Moniteur belge, un logo qui permettra d'identifier les artisans bénéficiant de cette reconnaissance.

Pour la Ministre LARUELLE: « *En Belgique, le secteur de l'artisanat emploie 320.000 personnes, c'est une part importante de notre tissu économique. Instaurer une définition légale de l'artisan, c'est reconnaître leur savoir-faire, valoriser et protéger leur travail! Les artisans, qui seront reconnus comme tel par la commission «Artisans», pourront se prévaloir d'un logo renseignant leur qualité d'artisan. Cette reconnaissance apportera plus de visibilité pour l'artisan et plus de transparence pour le consommateur !* »

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>